

« Nous croyons qu'une nouvelle autorité nationale de réglementation des valeurs mobilières devrait être décentralisée, afin de profiter pleinement des compétences acquises par chacune des commissions provinciales et territoriales des valeurs mobilières et d'être en mesure de déterminer et de favoriser des solutions adaptées aux différences et aux besoins régionaux. » *Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*

Dans un rapport récemment rendu public, le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières a formulé les recommandations suivantes :

- Faire progresser une réglementation plus proportionnée et davantage fondée sur des principes.*
- Prendre des mesures particulières visant à améliorer l'application des règlements au Canada.*
- Remédier aux lacunes existantes à l'aide de mesures visant à mieux répondre aux besoins des investisseurs individuels.*

Le Groupe d'experts croit que le meilleur moyen de mettre en œuvre ces recommandations consiste à créer un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières ayant une responsabilité nationale clairement établie, mais aussi à établir une structure décentralisée forte conservant les services locaux et les compétences régionales.

Pour en savoir plus au sujet des recommandations formulées par le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières, prière de consulter le site Web **<http://www.groupeexperts.ca>**

Espace réservé pour le nom du commanditaire, son logo ainsi qu'un court énoncé.